



Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC AIX JEANNE D'ARC, 4 PLACE JEANNE D'ARC 13100 AIX EN PROVENCE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 10 000 €.

Monsieur Christian TANTI, représentant de la société 2 H HARMONIE DE L'HABITAT S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 198 B LA CARRAIRE DU BOULARD 13480 CABRIES, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
CAREXPRT PROMOTION	5 100	5 100 €
IMMOZAN	4 900	4 900 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 22 mai 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

CIC Lyonnaise de Banque
Frédérique PENDARIES
Chargée d'Affaires Professions Libérales
4, place Jeanne d'Arc
13100 AIX-EN-PROVENCE
Tel 04 42 99 00 74 (appel local au 100€)
Fax 04 42 38 53 05